

société provinciale de la Couronne; les producteurs de pétrole lourd du secteur privé seront également invités à y participer.

LA CONSERVATION

Économiser l'énergie, c'est la façon la plus propre, la plus durable et souvent la moins coûteuse de réduire notre dépendance à l'égard du pétrole importé et de parvenir à l'équilibre de notre bilan énergétique. Le Programme énergétique national multipliera et viendra renforcer les mesures d'économies d'énergie dans les secteurs public et privé.

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les fonds que le gouvernement fédéral consacre au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.), en vertu duquel sont accordées des subventions jusqu'à concurrence de \$500, passeront de \$80 millions à \$265 millions par an, afin que soit atteint l'objectif visé pour 1987 de renforcer l'isolation de 70 % des résidences canadiennes.

On fera intervenir la *Loi nationale sur l'habitation* pour atteindre les objectifs du plan d'ensemble de l'énergie. Toute résidence pour laquelle une aide financière fédérale sera sollicitée après le 1^{er} juillet 1981 (par exemple, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement), devra satisfaire aux normes fédérales de rendement thermique. Dans la mesure du possible, ces normes seront établies d'un commun accord avec les provinces. Le gouvernement fédéral va aussi mettre au point de nouvelles normes de haut rendement énergétique pour les maisons construites dans le Nord; en outre, il accélérera la mise en œuvre du programme d'amélioration de ses installations, y compris 25 000 logements situés dans les bases militaires, les stations météorologiques, les installations de transport et les parcs nationaux.

LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le gouvernement du Canada va étendre son programme d'analyses du rendement énergétique,

de façon à aider l'industrie et le commerce à cerner le gaspillage d'énergie et à l'éliminer. Un programme spécial d'économies d'énergie sera mis sur pied pour le secteur industriel dans les provinces de l'Atlantique.

LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Le Programme énergétique national contient une proposition législative visant à établir des normes obligatoires d'économie de consommation de carburant pour les automobiles, normes adaptées aux conditions climatiques du Canada. Ces normes fourniront à l'industrie automobile les critères de base pour la construction des véhicules automobiles des années 80.

LES MUNICIPALITÉS

Les affaires municipales relèvent des provinces. Quelque \$20 millions ont été réservés à un programme de coopération qui viserait un objectif double — économiser l'énergie et créer des emplois — dans les municipalités canadiennes. Il s'agirait de créer un programme de gestion de l'énergie dans les municipalités afin de soutenir leurs efforts d'économie. Le gouvernement du Canada sollicitera l'avis des provinces à ce sujet.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du Programme énergétique national, l'activité de recherche et de développement énergétiques sera concentrée sur trois objectifs: les approvisionnements en carburant liquide, en particulier pour remplacer l'essence; l'utilisation optimale de l'énergie; et la recherche de nouvelles sources d'énergie ainsi que la mise au point de nouvelles techniques de remplacement du pétrole, allant du traitement du charbon — pour lequel il faut trouver des techniques d'utilisation sûres pour l'environnement — jusqu'à l'hydrogène, qui offre d'excellentes possibilités à long terme.

Le Programme permanent de recherche sur l'énergie nucléaire mettra davantage l'accent sur l'élimination sécuritaire des déchets nucléaires.